

One Health & Beyond : Déclaration multipartite.

8.4.2026 - | Présidence de la République française

Lancement d'un cycle d'intégration pour les prochaines COP et le prochain cycle d'engagement climatique.

Signataires : France, Cambodge, Botswana, Chypre, Kenya, Arménie, Egypte, Brésil, Singapour, Thaïlande, Emirats arabes unis, République démocratique du Congo, Mexique, Tunisie, Organisation mondiale de la Santé, OMSA, Africa CDC, CGIAR, FAO.

Nous, gouvernements, organisations internationales, institutions de recherche, organisations de la société civile et partenaires du secteur privé soussignés,

Reconnaissant que le changement climatique affecte de manière croissante la santé humaine, animale et des écosystèmes, et que le renforcement de la résilience sanitaire contribue à l'ambition climatique, à la stabilité sociale et au développement durable,

Rappelant les résultats des récentes Conférences des Parties, notamment la Déclaration de la COP28 sur le climat et la santé, les Principes directeurs pour le financement des solutions climat-santé, ainsi que les initiatives lancées lors des COP29 et COP30, dont le Belém Action Plan,

Prenant acte des conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) relatives à l'augmentation de la fréquence des maladies sensibles au climat et à la nécessité de trajectoires d'adaptation fondées sur la science afin de réduire les vulnérabilités systémiques,

Reconnaissant que les considérations de santé sont déjà prises en compte dans les cadres relatifs à l'adaptation, aux co-bénéfices de l'atténuation et au développement durable, et que leur intégration peut être renforcée dans le cadre des mandats et instruments existants,

Affirmons notre engagement commun à promouvoir l'intégration de l'approche « One Health » dans l'action climatique.

Nous renforcerons progressivement l'intégration des considérations « One Health », en tenant dûment compte des contextes nationaux, au sein des Contributions déterminées au niveau national (CDN), des Plans nationaux d'adaptation (PNA) ainsi que des stratégies nationales pertinentes en matière de climat, de développement et de politiques sectorielles.

À cette fin, nous veillerons à placer la surveillance épidémiologique et les enjeux nutritionnels au cœur des politiques publiques d'adaptation, afin d'anticiper et de répondre de manière efficace à l'évolution des risques sanitaires

Nous encourageons, à cet égard, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, en préparation de la COP31 et des sessions ultérieures des COP.

Nous nous engageons à promouvoir une action fondée sur la science, en alignant les stratégies nationales climat-santé sur les derniers rapports d'évaluation du GIEC, afin de garantir que les efforts d'adaptation reposent sur des modèles climatiques rigoureux et des projections

épidémiologiques solides.

Nous soutiendrons le développement et la mise en œuvre d'initiatives opérationnelles visant à renforcer la résilience des systèmes de santé face aux risques liés au climat, notamment :

1. la continuité des services de santé essentiels en période de chocs climatiques ;
2. des systèmes de surveillance et d'alerte précoce intégrant les données climatiques ;
3. des approvisionnements en énergie et en eau résilients pour les établissements de santé ;
4. la préparation face aux zoonoses sensibles au climat, aux maladies à transmission vectorielle et aux épisodes de chaleur extrême.

Reconnaissant l'importance des politiques fondées sur des données probantes et d'une gestion anticipative des risques, nous soutiendrons les efforts volontaires visant à améliorer la collecte de données et le partage des connaissances sur les risques sanitaires liés au climat, notamment zoonotiques et vectoriels, afin de réduire les incertitudes grâce à un meilleur accès aux données climatiques et sanitaires pour l'ensemble des parties prenantes.

À cet égard, nous soulignons le rôle du GIEC dans la synthèse des connaissances mondiales permettant aux décideurs de mieux appréhender les interactions complexes entre changement climatique et déterminants de la santé.

Nous explorerons l'utilisation et l'amélioration d'indicateurs d'adaptation pertinents, notamment ceux relatifs aux capacités de surveillance des maladies et à la résilience des systèmes, et contribuerons aux processus d'apprentissage liés à l'Objectif mondial d'adaptation et au Bilan mondial. Ces efforts s'inscriront dans les processus existants et ne créeront pas d'obligations supplémentaires de rapportage.

Afin d'assurer la continuité et la cohérence entre les futures Conférences des Parties, nous lançons par la présente un Cycle volontaire d'intégration One Health pour la période 2026-2028.

Lors de la COP31 en 2026, les signataires présenteront, à l'occasion d'un événement ministériel, les progrès concrets réalisés dans l'intégration des risques sanitaires liés au climat – y compris les dimensions vectorielles et zoonotiques, ainsi que les impacts plus larges du changement climatique dans l'aggravation des maladies transmissibles et non transmissibles – dans les cadres nationaux de planification et de politiques publiques.

En 2027, une note technique multipartite concise sera publiée afin de consolider les enseignements opérationnels, les approches méthodologiques et les domaines prioritaires pour un renforcement de l'intégration « One Health ». En amont de la COP32 et du Bilan mondial de 2028, des recommandations consolidées seront élaborées afin de renforcer davantage l'intégration des considérations sanitaires liées au climat, y compris zoonotiques et vectorielles, dans l'architecture et les instruments climatiques existants. Ces recommandations s'appuieront sur les expériences nationales documentées et contribueront à améliorer la cohérence entre les processus de planification de l'adaptation, de la résilience et de la santé publique, ainsi qu'à soutenir la préparation des futures Contributions déterminées au niveau national.

Nous œuvrerons à un meilleur alignement entre les priorités nationales et les mécanismes de financement existants, afin de faciliter l'accès aux financements climatiques pour les actions d'adaptation et de résilience liées à la santé, en mobilisant à la fois des investissements publics et privés au service de systèmes de santé équitables et durables.

Ce cycle volontaire vise à renforcer la cohérence d'ensemble, sans préjuger du mandat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ni entraîner la création de

nouvelles structures institutionnelles. Il a pour objet de favoriser la coopération et d'accélérer l'intégration opérationnelle des enjeux de santé dans l'action climatique, en s'appuyant sur les cadres et engagements existants.

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2026/04/07/one-health-beyond-declaration-multipartite>